Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260321-2026_012-DE

012-21.03.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2026

Convocation affichée et envoyée : le 16 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, LEMUR Karine, ARNAL Bruno, COUVERT Magali, SIRET Philippe, BLANCHARD Aurélie, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, RAVET Raymond, FOUCOUT Viviane, GENU Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Irina COTARD

012-21.03.2026 Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) auprès du CDG35 concernant le RGPD

M. le Maire revient sur la signification du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Il rappelle qu'une convention avec le CDG35, validée en Conseil Municipal du 4 décembre 2019, a été signée. Cette convention définit les modalités d'utilisation de la mission à la protection des données mutualisées. Elle est soumise à tarification annuelle compte tenu de la strate de population de la collectivité et est applicable pour une durée de trois ans.

M. le Maire indique que suite à cette adhésion, le Conseil Municipal doit réaliser la désignation du DPD (Délégué à la Protection des Données).

Il demande s'il y a des candidats.

Mme Karine LEMUR est candidate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Mme Karine LEMUR, Déléguée à la Protection des Données ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
COTARD Irina

Le Maire
DELABROISE Sébastien